

Hello home! – Liste des tarifs

Partie II du prospectus n° 9 intitulé « Brochure d'information Hello home! »
Crédit hypothécaire à but immobilier (Code de droit économique, Livre VII, Titre 4 , Chapitre 2)

Version n° 31, d'application à partir du 30/11/2018

Cette liste des tarifs est une annexe à la brochure d'information Hello home !. Les produits décrits ci-dessous sont disponibles sur www.hellobank.be.

1. Tarifs de base : formules à TAUX FIXE

Formule, en fonction de la durée	Taux annuel	Taux mensuel	Mensualité à payer pour un montant emprunté de : 100.000 €
15 ans fixe	2,05%	0,169%	644,80 €
16 ans fixe	2,15%	0,177%	614,79 €
17 ans fixe	2,15%	0,177%	584,44 €
18 ans fixe	2,15%	0,177%	557,49 €
19 ans fixe	2,20%	0,182%	536,27 €
20 ans fixe	2,20%	0,182%	514,64 €
21 ans fixe	2,50%	0,206%	509,10 €
22 ans fixe	2,50%	0,206%	491,46 €
23 ans fixe	2,50%	0,206%	475,39 €
24 ans fixe	2,50%	0,206%	460,69 €
25 ans fixe	2,50%	0,206%	447,21 €

2. Réductions sur le tarif de base

Si les emprunteurs satisfont à une ou plusieurs condition(s) reprise(s) ci-dessous, les réductions conditionnelles correspondantes seront accordées sur le tarif de base de leur crédit habitation :

Conditions de réduction	Pourcentage de réduction sur le taux annuel	Pourcentage de réduction sur le taux mensuel
L'ouverture de crédit habitation est inférieure ou égale à 80% de la valeur du bien immobilier.	0,20%	0,016%
Un des revenus des emprunteurs est domicilié sur un compte à vue Hello bank!.	0,10%	0,008%
L'(les) emprunteur(s) souscrit(-vent) à une assurance habitation sur le bien du crédit habitation auprès de la compagnie AG Insurance et ce, via l'intermédiaire de Hello bank!.	0,10%	0,008%
L'(les) emprunteur(s) souscrit(-vent) à une assurance solde restant dû via l'intermédiaire d'Hello bank! auprès de la compagnie AG Insurance et ce, à concurrence de: <ul style="list-style-type: none"> • 100% du montant du Crédit Habitation Hello lorsqu'il n'y a qu'un seul emprunteur. • ≥ 75% du Crédit Habitation Hello lorsqu'il y a deux emprunteurs. 	0,10%	0,008%

3. Commission de réservation

A la fin de chaque mois, une commission de réservation mensuelle sera calculée au taux mensuel de 0,15% (1,81% annuellement) sur les sommes non prélevées et pour la première fois, à l'issue d'un délai de 12 mois à dater de la prise de cours de la convention d'avance. Cette commission sera exigible à la fin du mois suivant. Son calcul et sa durée n'excèdera pas deux ans.

4. Exemple représentatif d'un crédit hypothécaire à but immobilier : Hello home!

Montant du crédit		150.000 €	
Durée		20 ans	
Taux débiteur annuel		2,05 %	
Mensualité		760,82 €	
Frais bancaires	Intérêts dus	32.596,80 €	Sur la base du prélèvement immédiat et complet du montant du crédit.
	Frais de dossier	350,00 €	
Frais de notaire	Droits d'enregistrement du crédit	1.575,00 €	
	Droits d'enregistrement de l'hypothèque	682,50 €	Montant d'hypothèque égal au montant emprunté.
	Frais d'actes divers	1.370,50 €	
Frais d'assurances*	Prime d'assurance incendie	27,35 €/mois	Couverture bâtiment uniquement, maison de 4 pièces, environnement normal, sans risque de catastrophe naturelles.
	Prime d'assurance vie	32,72 €/mois	Durée 156 mois, couverture 150%, crédit en cotitularité, personnes de 34 ans, non fumeur, BMI normal.
Coût total du crédit		198.252,09 €	
TAEG		3,09 %	

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) représente l'ensemble des frais et primes d'assurance liés à votre crédit.

**Note* : Les assurances précitées peuvent être conclues auprès de l'assureur de votre choix. L'exemple ci-dessus est basé sur des primes d'assurances souscrites auprès d'AG Insurance sa. BNP Paribas Fortis SA, intermédiaire, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié, rémunéré par des commissions, pour AG Insurance sa. BNP Paribas Fortis SA détient une participation de plus de 10% dans AG Insurance sa.

5. Délai de validité du taux d'intérêt

Lorsque vous effectuez une simulation de crédit habitation via Hello home!, le taux d'intérêt proposé (sous réserve d'acceptation de votre demande par BNP Paribas Fortis) est valable pendant 7 jours calendrier. Vous disposez, donc, de 7 jours pour introduire une demande de crédit habitation en ligne avec le taux d'intérêt simulé.

Après avoir introduit votre demande en ligne, nous vous envoyons par la poste plusieurs documents dont le formulaire de demande de crédit habitation complété avec les données que vous avez introduites en ligne. Ce formulaire de demande est valable 14 jours calendrier et doit nous être retourné signé dans ce délai pour obtenir le taux mentionné dans la demande accompagné des documents justificatifs soutenant votre demande.

Dès l'émission de l'offre de Crédit habitation Hello, vous disposez d'un délai de 4 mois pour signer l'acte de crédit habitation chez le notaire.

6. Frais généraux

6.1. Frais d'expertise pour biens résidentiels et terrains

Dans certains cas, la banque peut demander une expertise. Celle-ci est réalisée par BNP Paribas Real Estate.

Surface habitable	Prix (TVA incl.)
Moins de 200 m ²	302,5€
Moins de 500 m ²	399,3€
Moins de 1000 m ²	544,5€
Moins de 2000 m ²	665,5€
Plus de 2000 m ²	907,5€
Terrain pour une maison	399,3€
Terrain pour plusieurs maisons	665,5€

Conditions tarifaires spécifiques

- BNP Paribas Real Estate se réserve le droit de diviser une demande en plusieurs missions si celle-ci concerne plusieurs biens et avec l'accord du client.
- Une facture ou une note de crédit sera nécessaire s'il s'avère que le nombre réel de m² diffère de plus de 10%.
- L'annulation de la mission avant la visite est possible sans frais.
- Une fois la visite réalisée, les frais d'expertise seront facturés par BNP Paribas Real Estate.
- Une copie du rapport d'expertise vous sera transmise dans les 5 jours ouvrables après la visite.

6.2. Frais de dossier

Frais de dossier pour un Crédit habitation Hello : 350€ par dossier (1).

Ces frais sont redevables à la banque dès l'acceptation de l'offre par la banque. Si vous disposez d'un compte à vue Hello, ces frais seront directement débités de ce compte au moment de l'acceptation de l'offre.

(1) En cas de demandes introduites simultanément, ces frais sont partagés parmi les différentes conventions d'avance.

6.3. Frais de modification de contrat en cours de vie du crédit

Modification du contrat ou des garanties (ex. : adjonction d'un crédit, prise en charge par le demandeur des engagements contractés solidairement avec une autre personne, transfert d'hypothèque, réduction ou prolongation de la période de report d'amortissement en capital, renouvellement d'inscription hypothécaire) : 250€.

6.4. Duplicata attestation fiscale : 6€.

7. Unité monétaire du crédit habitation : L'unité monétaire est l'euro.

MENTIONS LEGALES

Hello bank! est la marque mobile de BNP Paribas Fortis.

Forme de crédit : crédit hypothécaire avec destination immobilière. Les dispositions relatives au crédit hypothécaire du chapitre 2 du titre 4 du livre VII du Code de droit économique sont d'application. Sous réserve d'acceptation de votre demande par BNP Paribas Fortis S.A., prêteur, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles –RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702

BNP Paribas Fortis SA, intermédiaire, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié, rémunéré par des commissions, pour AG Insurance sa. BNP Paribas Fortis SA détient une participation de plus de 10% dans AG Insurance sa.

AG Insurance SA – Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be.
Entreprise d'assurance belge agréée sous le n° de code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Pour toutes questions ou plaintes, vous pouvez vous adresser directement à la Hello team.

Les plaintes peuvent aussi être introduites auprès du service Gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis (1QB1D), Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, fax 02/2287200 ou auprès du Service de Gestion des plaintes d'AG Insurance SA, Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, E-mail : customercomplaints@aginsurance.be

Vous pouvez également adresser votre plainte auprès :

- du service Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, www.ombudsfin.be.
- du service de l'Ombudsman des Assurances, 35 square de Meeûs, 1000 Bruxelles, tél. : 02/547 58 71, fax : 02/547 59 75, www.ombudsman.as.